



Le mot du secrétaire général

pour « celui qui n'use pas de son droit d'informer, alors que les conditions de cette dérogation au secret professionnel sont réunies ».

Outre le fait que ces modifications proposées tendent vers l'incitation, pour les intervenants, à signaler systématiquement toutes les situations jugées inquiétantes selon les nouvelles conditions de l'article 458bis, le secret professionnel est remis en cause et par voie de conséquence le fonctionnement du travail indispensable des intervenants. L'essence même de notre travail repose en effet sur l'existence d'un espace de confidentialité avec les personnes prises en charge, sans que jamais soit remise en cause la nécessité de se tourner vers la justice lorsque cela s'avère indispensable, faut-il le rappeler.

Un amendement (dans l'urgence) ou comment rester politiquement correct

Suite aux nombreuses réactions du terrain, un amendement (voir interpellation de Damien Yserbyt et communiqué de Karine Lalieux et Thierry Giet sur le site du SeGEC [ici](#)) a été adopté pour préciser les intentions du législateur. Il n'empêche: l'élargissement précité est une source potentielle de problèmes sérieux dans le chef du dépositaire du secret professionnel puisque dans la mesure où il est informé (on supprime la condition d'avoir examiné la victime ou recueilli les confidences de celle-ci) d'une infraction par l'auteur ou par une tierce personne, il va être confronté à un difficile exercice d'appréciation: quelle est la crédibilité du récit; que s'est-il précisément passé, s'agit-il de faits punissables ou non, ...? Néanmoins, même si l'intention est la protection maximale et inconditionnelle des mineurs et des personnes vulnérables, fallait-il, pour autant sous les feux de l'actualité et sur fond émotionnel (comme souvent) fragiliser les conditions de travail extrêmement délicates de nombre de professionnels? Nous ne le pensons pas. La véritable urgence n'est-elle pas ailleurs?

Guy De Keyser

Si la période estivale touche à sa fin avec son lot de perturbations climatiques, et bien que certains experts ne manquent pas de nous rappeler que nous sommes sous l'influence de courants « maritimes », début juillet fut aussi un moment assez perturbé en ce qui concerne notre secteur.

C'est qu'en l'absence de gouvernement, nous nous étions presque habitués (voire résignés) à ce que la gestion des affaires courantes aie plongé un certain nombre de dossiers dans un état d'hibernation.

Aussi quelle ne fut pas notre surprise de voir la Chambre des représentants accorder l'urgence à une proposition de loi concrétisant 7 recommandations de la Commission spéciale sur les abus sexuels et les faits de pédophilie dans une relation d'autorité. Pour mémoire, c'est un rapport de plus de 400 pages qui en constitue la pièce principale et l'amorçage des recommandations.

Dans la foulée, le projet de loi déposé fin juin visait en fait au niveau d'une des 7 propositions une modification substantielle de l'article 458bis du code pénal concernant le secret professionnel, sans aucune concertation préalable avec les intervenants concernés (CPMS inclus).

De la levée du secret de la confession à la levée du secret professionnel: l'amalgame et la confusion des genres

En effet, la modification proposée étendait le champ d'application de l'article 458 bis en introduisant « la personne vulnérable victime d'abus sexuel », de son étendue aux victimes potentielles et enfin de la mise en évidence des possibilités de se voir déclarer coupable de non-assistance à personne en danger (422bis)

Vie collective

Le Bureau de la FCPL

Le Bureau de la FCPL est composé de 23 membres (+ 1 invité) :

- le Directeur général du SeGEC (il préside le Bureau)
- 18 membres représentent les Pouvoirs organisateurs, les Directions et le Personnel des Centres PMS libres (6x3)
- 2 représentent les Fédérations du Fondamental et du Secondaire
- 2 sont les Secrétaires généraux de la FCPL

La FIMS délègue un invité permanent à titre consultatif.

Pour les représentants des Centres PMS libres les mandats au Bureau sont éligibles et ont été renouvelés dans le courant du 3^e trimestre de l'exercice 2010-2011.

Ce 1^{er} septembre 2011, et jusqu'au 31/08/2013, le Bureau sera composé ainsi :

Etienne Michel, Directeur Général du SeGEC

Guy De Keyser, Secrétaire Général de la FCPL

Paul Maurissen, Secrétaire Général adjoint de la FCPL

Pouvoirs Organisateurs PMS

Christian Delory, P.O. des centres PMS libres de Namur

Mariane Frenay, P.O. des centres PMS libres du Brabant wallon

Michel Noirhomme, P.O. des centres PMS libres du Luxembourg

Paul Simons, P.O. des centres PMS libres de Woluwé (Bruxelles)

Maurice Stassen, P.O. des centres PMS libres de Liège III, VI et VII (Liège)

Donat Wattelet, P.O. des centres PMS libres de Mons et Hornu (Hainaut)

Directions PMS

Marylène Bertrumé, centre PMS libre de Saint-Hubert (Luxembourg)

Henri Bouvy, centre PMS libre de Binche (Hainaut)

Virginie Drèze, centre PMS libre de Braine l'Alleud (Brabant wallon)

Anne Hermant, centre PMS libre de Couvin (Namur)

Dany Smeets, centre PMS libre de Verviers III (Liège)

Marie-Laurence Vanderschrick, centre

PMS Libre d'Etterbeek (Bruxelles)

Personnel PMS

Ginette Berger, centre PMS libre de Marchienne III, infirmière

Anne-Marie Decock, centre PMS libre de Tournai II, infirmière

Pascale Pecheny, centre PMS libre de Bruxelles Sud, psychologue

François Saucin, centre PMS libre de Marchienne I, assistant social

Marie-Paule Schreuer, centre PMS libre de Châtelet II, assistante sociale

Fédérations de l'enseignement

Janine Gobiet, représentant la FEDEFOC (fondamental)

Patrick Lenaerts, représentant la FESeC (secondaire)

FIMS (voix consultative)

Lydwine Verhaegen

Bureau FCPL : représentation du Personnel

Le Bureau de la FCPL compte 6 représentants du personnel, 2 par discipline (médicale, sociale, psychologique).

Pour les psychologues (APP et CPP) une seule candidature a été rentrée et pour les infirmières, deux candidatures ont été rentrées. Il n'y a pas eu de processus électoral, les candidats étant en nombre inférieur ou égal aux mandats à pourvoir.

Pour la discipline sociale il y avait 3 candidats pour 2 mandats : Catherine Bodart, Marie-Paule Schreuer et François Saucin.

Après le scrutin organisé par les représentants à l'ARP les résultats suivants sont enregistrés

- 95 bulletins de vote valables émanant de 36 centres PMS ont accordé :

- 25 voix à Catherine Bodart

- 41 voix à Marie-Paule Schreuer

- 79 voix à François Saucin

Marie-Paule Schreuer et François Saucin siégeront donc au Bureau de la FCPL.

Les mandats à l'ARP

Comme vous le savez certainement les mandats FCPL (animation, Bureau, etc.) sont d'une durée de 2 ans. Ils ont donc fait l'objet d'un renouvellement durant le 3^e trimestre de 2010/2011.

Sauf pour l'ARP (Assemblée des Représentants du Personnel) vu qu'il fallait que les mandataires actuels prennent leurs responsabilités dans le cadre du renouvellement du Bureau de la FCPL.

C'est donc après le Colloque du 8 septembre à Louvain la Neuve que la FCPL invitera

les personnels techniques (hors Direction) de chaque Centre PMS libre à désigner leur représentant(e) à l'ARP. Ce mandat courra durant deux ans, du 1/09/2011 au 31/08/2013. Pour rappel, les personnes anciennement ou actuellement mandatées sont également éligibles.

Un courrier ad hoc sera transmis dans tous les Centres PMS pour procéder à ces élections. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Le Colloque du 8 septembre

Inscriptions

- ✓ Celles et ceux qui sont inscrits régulièrement avant le 29 août 2011 à 13.00 sont en principe retenus.
- ✓ Le secrétariat de la FCPL enverra dans chaque Centre PMS la liste des agents régulièrement inscrits.

Plan d'accès

- ✓ Le Colloque se déroule à Louvain la Neuve dans les Auditorios Socrate, place Cardinal Mercier à deux pas de l'Aula Magna et de la Grand'Place.
- ✓ Il vous est conseillé d'entrer sur le site via l'entrée CENTRE URBAIN – CENTRE COMMERCIAL : c'est l'entrée du milieu et suivre les indications Aula Magna, sous la dalle de béton.
- ✓ Le parking Aula Magna sera mis gratuitement à votre disposition.
- ✓ Du parking aux Auditorios Socrate, comptez 6 minutes à pied via la passerelle.
- ✓ Un plan d'accès sera transmis dans les Centres PMS et sera téléchargeable sur le site de la FCPL

Repas

Votre participation aux frais comprend le repas de midi servi sur place.

Horaire

- ✓ L'accès à LLN connaît également ses ralentissements du matin : prévoyez large pour ne pas rater le début de la journée.
- ✓ Ce Colloque s'inscrit dans un timing serré : accueillir, déplacer près de 600 personnes est « consommateur en temps » : la farde qui vous sera remise à l'accueil du matin reprendra toutes les indications d'horaire et de locaux.
- ✓ Les travaux débutent à 9 heures 15. Si, si! Les inscriptions se prennent à partir de 8 heures.

Mini-conférences

- ✓ En début d'après-midi, vous participerez à 2 mini-conférences successives. Nous avons essayé de tenir compte de vos choix d'inscription dans la mesure des possibilités matérielles.
- ✓ Votre badge (remis à l'accueil le matin) mentionnera :
Conférence 1 : n
Conférence 2 : n
« n » étant le numéro (1 à 6) de la conférence à laquelle vous êtes attendu(e)
La mini conférence 1 a lieu à 13 heures 30
La mini conférence 2 a lieu à 14 heures 40
Chaque mini-conférence dure 1 heure. Vu le nombre d'inscrits (locaux complets !) il est demandé de ne PAS modifier vos choix de mini-conférences au risque de rendre l'accès impossible aux inscrits réguliers.

Fédé Flash

Depuis l'an passé, Fédé Flash ne fait plus l'objet d'un envoi « papier » dans les Centres PMS à raison d'un exemplaire par agent. En contre partie les numéros successifs de Fédé Flash sont accessibles sur le site Internet de la FCPL. A partir de là, lecture écran ou impression sont à votre choix. Un courriel est envoyé via les listes de diffusion Yahoo ! pour prévenir de la parution d'un nouveau numéro.

Jusqu'à nouvel ordre, 3 exemplaires « papier » de Fédé Flash sont également transmis dans les Centres, à l'adresse des Directions, par voie postale.

A propos ...

Ce mode de communication convient-il ? En quoi pourrait-il être amélioré ?

Votre avis nous intéresse !

(via le Secrétariat ou sur fcpl@segec.be)

Merci.

Nouvelles en bref

Les SAMIO : une alternative à l'enfermement en IPPJ

Entre les prestations d'intérêt général et le placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ), les juges de la jeunesse réclamaient depuis plusieurs années une mesure adaptée qui permette de cadrer strictement les jeunes qui ont connu des faits graves (violence, atteinte aux

Développer les premiers degrés secondaires autonomes

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté mardi à l'unanimité un projet de décret qui met en œuvre la certification par unités (CPU) dans certaines classes de l'enseignement qualifiant et modifie les normes de création et de maintien des établissements scolaires. Le décret porte aussi sur la création de degrés d'observation autonomes (DOA). Dans ces établissements n'organisant que le 1^{er} degré, les élèves sont davantage placés sur pied d'égalité en ce qui concerne l'orientation vers

Septembre 2011

4

Numéro 113



personnes, braquage, ...) et qui présentent des risques sérieux de récidive, tout en les maintenant dans leur milieu de vie.

Les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (Samio) ont été créées dans cet esprit au sein des services de protection judiciaire (SPJ). Objectifs : amener le jeune à mettre en place un projet constructif pour adopter de nouveaux comportements, contrôler le respect des obligations fixées par le juge de la jeunesse, éviter la répétition de nouveaux faits de délinquance et travailler avec l'entourage du mineur.

Concrètement, chaque jeune concerné par cette mesure décidée par le juge de la jeunesse est suivi par un éducateur référent dans son milieu de vie. Cet accompagnement dure de trois mois à un an et se concrétise par plusieurs contacts par semaine en famille, à l'école ou dans d'autres lieux (clubs de sport, ...) fréquentés par le jeune dans des plages horaires élargies (de 7 à 22 heures), weekend compris.

Le pari confirmé par de nombreuses expériences en Belgique ou à l'étranger consiste à miser sur l'adéquation d'un dispositif autre que celui de l'enfermement du mineur et ainsi d'éviter le recours systématique au placement en IPPJ. Très couteux et pas forcément toujours efficace. Autant savoir : si vous avez des témoignages en tant qu'équipe PMS sur cette nouvelle disposition, n'hésitez pas à nous les communiquer.

les humanités professionnelles et techniques ou les humanités générales dans le 2^e degré, ce qui permet de valoriser l'enseignement qualifiant. (*La Libre Belgique*, 20 juillet 2011)
Affaire à suivre ...

Re-qualifiant

L'PIEQ (Instance de Pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant) de Verviers a publié une brochure « Vivre mon métier » promouvant dix métiers (en pénurie) à travers le récit de jeunes anciens élèves. Elle est disponible sur le site www.vivremonmetier.be où vous trouverez également trace de la campagne de presse et télévisée en lien avec ces métiers. Les capsules vidéos sont très bien faites et peuvent être adéquatement utilisées lors de la présentation d'options du qualifiant.

Ping

PING (Poverty is not a game) est un jeu informatique qui vise à mieux faire connaître aux jeunes la réalité de la pauvreté en Europe, ses causes et la manière dont elle est vécue. Ce jeu est un outil pédagogique efficace qui peut être utilisé facilement en classe. Il fait intervenir des émotions en lien avec la vie quotidienne, fait réfléchir et permet d'amorcer des débats. Il existe un guide d'initiation destiné aux profs. La brochure et le jeu peuvent être téléchargés sur le site www.povertyisnotagame.com ou sur le site de la Fondation Roi Baudouin <http://www.fondationroibaudouin.org>

Non-violence

Le réseau École et Non-violence a été lancé en novembre 2008 afin de connaître, d'encourager et de faciliter les projets d'éducation à la non-violence et à la paix. Un site à visiter www.ecole-nonviolence.org

Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé

Deux nouveaux avis ont été émis récemment et publiés sur le site www.enseignement.be à l'adresse <http://www.enseignement.be/index.php?page=24410&navi=966> :

L'avis 138 du 8/6/2011 intitulé « A propos de la thèse de doctorat de Philippe Tremblay portant sur l'évaluation de la qualité de deux dispositifs scolaires intitulée « L'enseignement spécialisé de type 8 et l'inclusion dans l'enseignement ordinaire, destinés à des élèves de l'enseignement primaire ayant des difficultés/troubles d'apprentissage. » Analyse critique et détaillée qui remet les pendules à l'heure...

L'avis 139 du 17/6/2011 intitulé « *A propos de l'implication des Centres Psycho-médico-sociaux dans les procédures d'intégration* ». Quatre propositions précises concernant l'intégration ainsi qu'un modèle d'avis circonstancié. A découvrir par tout un chacun aussi à la même adresse ci-dessus

Conseil Supérieur des Centres PMS

Lors de sa dernière réunion du 14 juin dernier, le Conseil supérieur des CPMS abordé principalement les points suivants :

- Le groupe « référentiel santé » a mis au point une brochure à destination des acteurs de l'enseignement (enseignants, directions, etc.). Celle-ci aborde plusieurs aspects : les premiers secours, l'éthique, l'hygiène, etc. Le groupe ne sait pas encore par quel moyen cette brochure sera diffusée ;
- La plateforme CSPMS – CCAJ travaille sur une recherche sur l'accrochage scolaire, sur une réflexion sur le rôle de chacun et sur l'élaboration d'un protocole de travail commun ;
- Le groupe « 50^e anniversaire des CPMS » remettra un rapport intermédiaire en octobre 2011 ;
- Le groupe « Congrès des directions » poursuit son travail. La date du prochain congrès est fixée en mars 2012. Pour ses travaux, le groupe se base entre autre sur une enquête de satisfaction réalisée auprès des CLB (ex CPMS néerlandophones).
- Les membres du Conseil supérieur ont également abordé deux autres points :
 - Concernant les annexes au protocole permettant l'entrée dans l'enseignement spécialisé, les membres ont mandaté le Bureau du Conseil supérieur des CPMS en vue de préparer, avec le Bureau du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé, un document devant permettre de déboucher définitivement sur une proposition commune aux deux instances ;
 - La problématique prévention suicide initiée

au sein du Gouvernement de la CF aboutira à un avis qui sera basé sur les recommandations des experts. Cet avis traitera de la prévention du suicide, mais aussi des comportements à risques. Un colloque est en préparation à ce sujet.

Autoriser l'autorité

C'était le thème de cette 7^e université d'été organisée par le Service d'Étude du SeGEC, ce 19 août à Louvain la Neuve. Gros succès de foule pour écouter Alain Eraly et Jean-Pierre Lebrun, ainsi que pour participer aux 12 ateliers.

Participation PMS en augmentation constante, avec cette année 36 inscriptions.

Les Actes et autres éléments seront disponibles courant septembre via le site du SeGEC (<http://enseignement.catholique.be>)

Bon à savoir

La dernière édition du vademecum de l'intégration date du 6 juillet 2011 et est téléchargeable à l'adresse <http://www.enseignement.be/index.php?page=25197&navi=2388>

Pour celles et ceux qui débutent en Centre PMS, une lecture indispensable pour découvrir ou mieux connaître l'enseignement spécialisé et le rôle des Centres PMS « *L'enseignement spécialisé et sa guidance en CF - Guide à l'intention des parents* ». Le document en pdf est téléchargeable à cette adresse :

http://www.enseignement.be/download.php?do_id=3119&do_check=

In Mémoriam

Le neuropsychiatre David Servan-Schreiber est mort le 24 juillet à l'âge de 50 ans. Professeur de psychiatrie à l'université de Pittsburgh (Pennsylvanie), il était l'auteur de plusieurs livres à succès, tels *Guérir* et *Anticancer*. Son cancer du cerveau avait récidivé en 2010 ; il se savait depuis quelques mois irrémédiablement atteint. En juin dernier, il avait publié un court récit chargé d'émotion, *On peut se dire au revoir plusieurs fois*, dans lequel il se livrait à une défense de son œuvre scientifique et à une conversation avec la mort. C'est un petit livre court. D'une centaine de pages tout au plus. Mais bouleversant. David Servan-Schreiber y raconte son ultime combat contre le cancer. Avec beaucoup de lucidité et d'émotion, il partage avec nous ces instants très forts. Une grande leçon de vie.

Agenda Septembre 2011

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5	6	7	8 Colloque FCPL à Louvain-la-Neuve	9 COF Commission d'éthique
12 Début des inscriptions aux formations CFPL 2011-2012	13	14	15 Animateurs des Commissions et Assemblées Plate-forme PO-Directions de Bruxelles	16 CA CFPL
19	20 Bureau FCPL	21 CRM Plate-forme PO-Directions Namur-Liège-Luxembourg à Ciney	22	23
26 Fête de la Communauté française	27	28 GREF	29	30

Septembre 2011

6

Numéro 113

Nouvelles directions

Au 1^{er} septembre, Anne Lauwaers remplacera Guy Boudrenghien à Nivelles. Nathalie Blondiaux prendra la succession de Christian Renert à Dinant. A Aywaille (Liège IX), c'est Michèle Huberty qui succèdera à Jeanne-Françoise Britte. Charles Istace sera remplacé par Giusi Sancinito à la direction d'Arlon. Nathalie Steimes remplacera Anne Sprumont à Huy II et Dominique Crauwels succèdera à Antoinette Colson à Jambes III.

Trois nouveaux centres ouvriront le 1^{er} septembre, ce qui portera à 82 le nombre de centres PMS libres fédérés par la FCPL :

Woluwé III avec Béatrice Marissiaux à la direction (Clos Chapelle aux Champs, 30 bte B1/3025 1200 Bruxelles – 02/764.30.89)

Sous la direction de Sophie Govaerts, le centre de Nivelles II ouvrira ses portes à Wauthier-Braine (avenue Reine Astrid, 7 à 1440 Wauthier Braine – 02/366.40.02)

C'est Laurence Chantraine qui dirigera le centre de Wavre III (chemin du Meunier, 38 à 1330 Rixensart – 02/654.27.56)

Pour les coordonnées complètes de ces centres et des autres, référez-vous au document « Carnet d'adresses des centres » qui a été envoyé par mail dans tous les centres. Ce document se trouve aussi sur le site du SeGEC <http://enseignement.catholique.be>.

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Vie collective	2-3
Nouvelles en bref	4-5
Agenda	6
Nouvelles directions	6

Editeur responsable : Guy De Keyser
FCPL - Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles